

150 M€ à partir d'avril 2021: Le PLFSS ne prend pas la mesure des urgences pour le secteur de l'aide à domicile

Le projet de loi de finances pour 2021 (PLFSS) ne prend pas la mesure des urgences pour le secteur de l'aide à domicile. Les revendications salariales des salariés du secteur de l'aide à domicile ne sont pas prises en compte dans le projet de loi de finances pour 2021.

150 M€ à partir d'avril 2021: Le PLFSS ne prend pas la mesure des urgences pour le secteur de l'aide à domicile

Il est à noter que les salariés du secteur de l'aide à domicile ne sont pas pris en compte dans le projet de loi de finances pour 2021. Les revendications salariales des salariés du secteur de l'aide à domicile ne sont pas prises en compte dans le projet de loi de finances pour 2021.

Il est à noter que les salariés du secteur de l'aide à domicile ne sont pas pris en compte dans le projet de loi de finances pour 2021. Les revendications salariales des salariés du secteur de l'aide à domicile ne sont pas prises en compte dans le projet de loi de finances pour 2021.

150 M€ à partir d'avril 2021: Le PLFSS ne prend pas la mesure des urgences pour le secteur de l'aide à domicile

26 janvier 2021

Si l'amendement voté par les députés dans le cadre du projet de budget 2021 de la Sécurité sociale (PLFSS) est un signal positif concernant les revendications salariales du...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL: <https://asmad.fr/actu-adessadomicileorg/150-meu-partir-davril-2021-le-plfss-ne-prend-pas-la-mesure-des-urgences-pour>

Liens

[1] <https://asmad.fr/actu-adessadomicileorg/150-meu-partir-davril-2021-le-plfss-ne-prend-pas-la-mesure-des-urgences-pour>